

Une arrestation et une nouvelle plainte pour viol

FÊTES DE BAYONNE La justice est saisie de deux affaires de viol. Un homme a été arrêté, hier, à Dax

La police judiciaire de Bayonne a interpellé un homme de 37 ans, hier, à son domicile de Dax. C'est là qu'une jeune femme de 21 ans l'accuse de l'avoir violé, dans la nuit de samedi à dimanche. Ils s'étaient rencontrés quelques heures plus tôt, lors des Fêtes de Bayonne. La police judiciaire enquête parallèlement dans le cadre d'une autre plainte pour viol, déposée par une Bayonnaise de 23 ans. Là encore, l'affaire a pour point de départ l'événement populaire.

Dans la première, une jeune fille au pair britannique de 21 ans rencontre un homme dans le tumulte festif. Ils ne se connaissent pas. Elle va le suivre jusqu'à Dax. Ils s'y rendront en train. Elle porte plainte pour viol le samedi 28 juillet, au sortir du domicile de celui qu'elle désigne comme son agresseur. Les enquêteurs l'ont identifié hier, arrêté et placé en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire de Bayonne.

Parole contre parole

Le parquet de Dax évoque « un dossier extrêmement délicat, sur fond d'alcoolisation massive ». « La jeune fille serait venue librement à Dax. Où il y aurait eu un rapport sexuel non consenti, selon ses dires à elle. L'individu ne conteste pas le rap-

port. Mais il conteste le fait d'avoir forcé la jeune fille. » Un juge d'instruction devrait se saisir du dossier, dans le cadre d'une information judiciaire.

Mardi 31 juillet, une deuxième plainte pour viol était enregistrée au commissariat de Bayonne. Les faits se seraient produits dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 juillet. La plaignante ne connaissait pas non plus l'identité de l'homme qu'elle dénonce. Les enquêteurs tentent d'identifier ce dernier. L'affaire a été révélée, hier, par le procureur de la République de Bayonne, Samuel Vuelta Simon. Il décrit « un périple au cours duquel la victime rencontre son futur agresseur, accepte de l'accompagner dans un appartement et accepte une partie des relations. » Avant de refuser d'autres « pratiques », « La deuxième partie a été, selon elle, imposée. »

Si les deux affaires donnaient lieu à des poursuites, le maire de Bayonne, Jean-René Etchegaray, a confirmé ce mercredi que la Ville de Bayonne se porterait partie civile. C'était un engagement annoncé peu avant le début de la semaine festive et largement relayé par les campagnes locales de prévention contre les agressions sexistes.

P. P. et V. G.



Deux plaintes pour viol ont été déposées à la suite des Fêtes de Bayonne. PHOTO J. D. CHOPIN / «SUD OUEST»